



Un Retrait abusif effectuer par un site "Bidwiz"

Par **muse49**, le **24/10/2012 à 09:51**

Bonjour,

Je suis désespéré, je suis allé sur un site d'enchère "Bidwiz".

Il proposait de faire un enchère pour un coût de 28euro, pour une enchère.

J'ai réglé par carte bancaire, et je n'ai pas donné de suite, je voulais juste testé ce genre de site.

Mais surprise 15 jours après il me prélève 59.99 euro.

J'ai donc envoyé un message, et il me répondent que c'est un abonnement. Hors je n'ai pas souscrit d'abonnement. A aucun moment je n'ai validée une inscription. Il me répondent toujours la même chose, que si je veux me désabonner je dois leur écrire un message.

Mais ils me répondent toujours la même chose.

Je ne sais plus quoi faire pouvez-vous m'aider s'il vous plaît?

Bruno V.

Par **feifr**, le **09/01/2013 à 15:10**

Bonjour Bruno,

Est-ce que t'as eu une réponse sur le sujet ou une solution? Car j'ai eu le même problème sur le coup.

Merci pour ta réponse ou les connaisseurs sur ce sujet!!

Par **hiver35**, le **15/01/2013 à 11:28**

bonjour je viens vous parler de ce cite bidwiz et moi aussi on m'a fait un retrait de 59.99 donc comment les joindre et que faire merci de répondre

Par **evelynebecoye**, le **17/01/2013 à 09:27**

moi aussi je suis prélevée tous les mois de 59.99 euros et j'en ai marre je suis allée sur le site pour me désabonnée, mais rien n'a marché.

evelyne

Par **JUANITAV**, le **17/01/2013** à **14:07**

Bonjour,
maintenant quand j'ai un quelconque souci de ce genre je retrouve l'"abuseur" sur Facebook et j'écris ce qui m'arrive avec force détails dans le respect de rigueur ! Comme ce genre d'info n'est pas apprécié , on me contacte très vite afin de trouver une solution ... ET surtout que mes récriminations n'alarment pas (dans tous les sens du terme)la "communauté" ce qui pourrait faire fuir d'éventuels/potentiels clients ! Essayez cela ds un premier temps ... Avant des voies plus juridiques...

Par **schlageter**, le **22/01/2013** à **14:11**

Après renseignements, en ce qui concerne les retraits de 59,90 euros de " bidwiz " il faut faire opposition ! Vous allez de ce fait avoir une nouvelle carte et un nouveau code. la banque vous fera parvenir à votre demande un formulaire à remplir pour aller porter plainte au commissariat le plus proche de votre domicile .

Par **NTTT**, le **25/01/2013** à **16:27**

Bonjour TLM
J'ai lu vos mails
merci à tous
cela m'a évité de tomber dans ce piège
Heureusement que je n'ai encore rien payé
Mais pour me désabonner de ce site bidwiz
Rien à faire pour l'instant
Je rempli la fiche
je clic sur me désabonner
la fiche revient sans mes inscriptions
je re rempli la fiche
je clic sur me désabonner
Et la fiche revient sans mes inscriptions
Bonne journée
cordialement
NTTT

Par **fatimix**, le **26/01/2013** à **13:50**

Bonjour je vient de m'inscrire sur ce site d'enchère merci d'avoir prévenu car justement je voulais enchérir sur quelque chose enfin bref. Je voulais dire a toute les personnes qui sont encore crédit tout les mois de la somme de 59euros aller directement a votre banque et demander leur de bloquer c'est virement pour qu'il ne puisse plus vous retirez de l'argent.

Par **schlageter**, le **28/01/2013 à 08:00**

RE, la banque ne pourra pas faire opposition !

Il faut changer votre carte bancaire et du même coup , vous aurez un nouveau code et on ne pourra plus vous prélever aucune somme

N'oublier pas de porter plainte avec le document demandé à votre agence bancaire
yves S

Par **Kiks91**, le **01/02/2013 à 15:42**

Bonjour,

J'ai également été débité de la somme de 59.99€, n'y a t-il vraiment aucune solution si ce n'est faire opposition auprès de sa banque et aller au commissariat? Somme-nous remboursé?

Je leur est envoyé un message via leur "service client", j 'espere avoir une reponse rapidement.

Dites moi ce que vous avez fait et et quel est le resultat.

merci

Par **NTTT**, le **01/02/2013 à 16:56**

Bonjour

je pense que la meilleure solution est que nous écrivions tous à " 50 millions de consommateurs" pour demander leurs interventions et la démarche à suivre.

En solitaire on a très peu de chance de se faire entendre.

Bonne chance à tous.

Cordialement

NTTT

Par **Refuznik**, le **02/02/2013 à 01:45**

Et dire qu'il y a en 2013 encore des gens suffisamment naïf pour se faire avoir avec des Ipad à 30 euro... L'appât du gain, la pensée magique... J'aurais honte de me présenter au commissariat personnellement.

Par **joto**, le **02/02/2013** à **07:49**

Bonjour à tous!

Ma foi avant de s'inscrire il fallait lire le règlement qui dit; QUE L'ADHÉSION EST DE 59,99 EUR/ MOIS ET POUR UN MINIMUM DE 3 MOIS!!!! Ensuite il est possible d'annuler l'inscription! En fait l'IPAD à 20 euros devient à 200 euros (3x 59,99 + 20) L'idéal c'est de gagner plusieurs produits dans les 3 mois pour s'y retrouver financièrement et encore cela me paraît bien compliqué voir les FAQ! Bonnes enchères!!! ou belle arnaque??

Ciao,ciao

Joto

Par **dumaseri**, le **04/02/2013** à **22:07**

Bonsoir,

Je suis tombé bien malheureusement trop tard sur cette discussion .

Je me suis abonné il y à 20 jours sur Bidwiz alors que je suis méfiant et que j'avais recherché sur internet si ce site avait des critiques.

N'ayant rien trouvé, j'ai créé mon compte et ne me souvient pas du tout cet mention avec engagement mini de trois mois.

De mon côté, j'ai payé par paypal donc, je ne suis pas sûr qu'ils puissent faire un prélèvement.

Je vous tiendrais au courant et je vais faire appel à "Que choisir"

Par **joto**, le **05/02/2013** à **21:00**

Pour Dumaseri

Où laissez nous savoir si les prélèvements se font via paypal ou non? si c'est le cas peut être est-ce intéressant??!!

Par **NTTT**, le **12/02/2013** à **12:08**

Kif kif bourricaud

Regarder ce site:

<http://www.rue89.com/2013/02/12/madbid-reductions-mad-et-systeme-bidon-239523>

Par **polux2805**, le **14/02/2013** à **18:01**

Bonjour à tous,

Je me suis fait avoir aussi, quand je leur ai écrit ils ont directement supprimé mon compte et dit qu'ils stoppaient les prélèvements, sauf que je viens d'être prélevé pour le 2ième mois, j'ai appelé ma banque qui a fait opposition à ma carte...

Je crois que NTTTT a raison pour que nous contactions tous "50 millions de consommateurs" pour demander leurs interventions !!!

Quant à Refuznik, je lui souhaite de jamais se faire avoir... et d'aller faire ses commentaires ailleurs..! Je compte bien aller au commissariat et j'en ai pas honte !!!

Bonne chance.

Par **alfosta**, le **05/03/2013** à **06:36**

Je suis heureux d'avoir voulu me renseigner car je trouvais les offres de Bidwiz trop alléchantes. Vos requetes m'ont permis d'éviter de faire une grosse c.... Merci à tous et bon courage

Par **launay**, le **07/03/2013** à **12:42**

bonjour,

j'ai eu le meme cas que vous tous.

des que j'ai su qu'on m'avait prélevé la somme de 59.99, j'ai directement fait opposition sur ma carte.

Fait une demande de remboursement auprès de la banque (lorsque vous payé la premiere somme ex :20 euro, sur le relevé bancaire c'est indiqué systematic et lorsqu'on vous prélève 59.99 euro c'est indiqué BIDWIZ)

certe vous avez joué sur le site BIDWIZ, mais pour le premier prelevement de 20 euro c'est SYSTEMATIC qui vous preleve . ce qui donne que vous n'avez jamais demande de prélèvement auprès de BIDWIZ mais SYSTEMATIC. j'espere que vous me suivé.

donc j'ai fait ma demande (avec feuille de plainte auprès de la gendarmerie)

1 semaine après j'étais rembourser sur mon compte.

et plus de prélèvement de BIDWIZ

Merci

Par **abysse76**, le **07/03/2013** à **14:47**

merci à tous pour vos articles.

j'étais sur le point de commettre la même erreur que vous. j'ai donc lu les conditions générales et il est bien marqué en gros qu'une cotisation de 59.99euros sera prélevée pendant 3 mois mini.

donc pour un recours en justice, je pense que ce sera de l'argent supplémentaire perdu. il ne vous reste qu'à amortir pendant 3 mois en remportant des enchères.

attention aussi, si vous laissez des sommes sur votre compte et ne les utilisez pas dans les 12 mois, elles seront perdues pour vous au bénéfice de BIDWIZ.

bonne chance à tous

Par **liliflora**, le **07/03/2013** à **20:29**

bonjour,

Ayant fait l'expérience tout comme vous de BIDWIZ bien sûr sans trop lire les conditions générale !!! Eh voilà on est prélevé de €. 59,99 et cela pendant 3 mois.

Je viens de parler à un Gendarme avec de bonnes connaissances dans ce domaine qui dit que c'est du "VOL LEGAL" Résultat on ne peut déposer plainte,

J'ai bien sûr fait opposition sur ma carte après les deux prélèvements successifs et comme le gendarme en question me dit : on peut aller plus loin, c'est eux qui pourraient déposer plainte contre moi suite à l'opposition carte.

Cette organisation basée aux ILES CAYMANS je pense que vous comprendrez!!

De surcroît, cette abonnement est mentionné tout en bout de page, ces gens là savent très bien que la majorité des personnes ne vont pas voir au delà. CES TRUAND ON TROUVE LE BON FILON POUR FAIRE DE L'ARGENT FACILE

MORALITE / FAIRE TRES ATTENTION AVANT DE COCHER LA CASE / ACCEPTER VOUS LES CONDITIONS GENERALES/

Par **math35**, le **22/03/2013** à **08:39**

Attention à bien lire les conditions générales de bidwiz (la petite case que vous avez coché avant de payer avec votre carte ...

6. Adhésion

6.1. BiDWiZ offre une souscription à un abonnement mensuel qui est renouvelable par reconduction pour 59.99 € par mois

Tous les membres bénéficient d'avantages:

- Bonus de 100% sur votre premier dépôt.
- Valable une fois 20 offres

gratuites supplémentaires.

- 5 offres gratuites tous les jours au cours de votre période de cotisation.

- Livraison gratuite (en France metroplitaine)
- 50 offres gratuites sur la vente aux enchères mensuelle spéciale.
- Cadeau de bienvenue (qui sera automatiquement envoyée à votre adresse).
- La valeur minimale des prestations: 300.00 € par mois

Une «offre gratuite» est utilisable dans toute vente aux enchères, quel que soit le frais de participation de la vente aux enchères (habituellement entre 0.25 € et 4.00€).

Veillez noter que les conditions particulières peuvent s'appliquer à des ventes aux enchères spécifiques, et si oui, il doit être noté sur la page de l'enchère.

Nous Permettons actuellement d'accumuler les offres gratuites, mais ils viendront à expiration, Si elles restent inutilisées après 6 mois.

Vous pouvez consulter les détails d'adhésion, les avantages et les options de tarification disponibles en cliquant sur 'Mon Compte'.

6.2

Période d'adhésion minimale de 3 mois: Toutes les cotisations des membres sont obligatoires pour une période minimale de 3 mois («période d'adhésion minimale»).

6.3. Annulation:Après votre période d'adhésion minimale, vous (ou BidWiz) pouvez toujours annuler votre adhésion en envoyant un courriel a: fr-support@bidwizeu.com. S'il vous plaît indiquer vos identifiants et E-mails à toute demande.Apres 7 jours d'essai a partir de la date de votre adhesion , les frais mensuels d'adhesion s'appliquent.

6.4. Politique de remboursement: S'il vous plaît noter que les frais de toutes sont non-remboursables. Instructions concernant l'annulation doit être traitée dans les 3 jours ouvrables après réception de la demande.

6.5. Inutilisé expiration offres: Sans déroger aux autres termes et conditions énoncées aux présentes, toutes les offres inutilisés expireront (au plus tard) après 6 mois à compter de la date à laquelle ils ont été achetés ou reçus.

Par **horr**, le **04/04/2013** à **22:57**

bonjour

voilà ce qui est écrit en bas du site :

Le produit sera envoye a l'adresse du titulaire de la carte / du compte Nous collectons les

informations ci-dessus pour le traitement des commandes seulement. Votre adresse IP 82.240.9.26 est enregistré pour la prévention des fraudes. Les fraudeurs seront poursuivis dans toute la mesure de la loi. Inclus avec ce paiement, une adhésion GRATUITE de 7 jours. Une fois les jours gratuits expires, un forfait mensuel de 59.99 E sera applicable. L'adhésion n'est obligatoire que pour 3 mois. Systematic Ent Shopping service client fr-support@bidwizeu.com (Priere de laisser votre nom d'utilisateur ou e-mail)

Par **DUBUS CORINE**, le **10/04/2013** à **21:05**

bjr j ai exactement le meme tour que vous je vais envoyer une lettre recommander et si il me rembourse pas je porterais une plainte

Par **jeanchris77**, le **11/04/2013** à **12:31**

bonjour. je vient de voir que bidwiz m'as encore prélever la somme de 59.99 euros et ce pour le 2eme mois consecutif alors je voudrais savoir si il y a un moyens d'arreter ses prevelement car je n'y vais plus sur ce site et mon compte indique toujours la meme somme depuis que je n'y vais plus. si quelqu'un a une reponse merci de me la donné.

Par **meliha26**, le **17/04/2013** à **18:41**

bonjour,tout comme vous j'ai été prélevé de la somme de 59.99euros ce jour et à ma grande surprise !!! je me suis inscrite a la date du 7. après leur avoir envoyé un mail, il m'on renvoyé un lien pour me désinscrire et il me dise que je ne serai plus prélevé sur mon compte. la banque me dit qu'il n'y a pas eu de fraude car c'est inscrit dans les condition général du site et donc que les 59.99 sont donc a ma charge.le site parle de 7 jours avant annulation et sinon engagement 3 mois soit 59.99 fois 3. dans mon cas ca fait 10 jours. pensez vous que malgré qu'il me dise que je suis désinscrite et que je ne serai plus prélevé, je peux les croire ??? ou dois je engagé des démarches d'opositions sur carte, ce qui n'est pas evident. cela signifie 7 jours sans CB et quand on habite a la campagne c dur dur ne serai ce que pour mettre du gazoil...entre autre.merci de mindiquer si certains d'entre vous son dans ma situation, a savoir les croire, ou m'opposer???

Par **acdl**, le **23/04/2013** à **11:43**

pour moi le problème est vide régler ,je suis aller à ma banque et j'ai fait faire arrêt sur mon compte , maintenant je vais trouver comment me faire rembourser par le site bidwiz faite cela autrement tous les mois vous serez prélever de 59,99€ c'est la seule solution que j'ai trouver pour l'instant

Par **Myriaaaam94**, le **26/06/2013** à **00:01**

Bonjour à toutes et à tous.

Pourrais-je savoir si vous avez tout de même été livrés ? Si oui, qu'avez vous eu comme frais au total ? 3x60€ ajouté au prix du produit pris aux enchères ?
Et combien de temps après la commande avez vous été livré ?

Je vous remercie.

Par **jeamel**, le **05/07/2013** à **08:56**

Bonjour à tous, comme vous victime de bidwiz. Depuis 3 mois et comme je ne regarde pas mes comptes régulièrement, je ne m'en suis pas aperçu plus tôt.
Je vais faire la demande de désabonnement et je vais tenter de prévenir les médias, pourriez vous en faire autant? Une bonne pub le matin sur antenne 2 permettra peut être à d'autres personnes de ne pas se faire avoir.
Bon courage à tous.

Par **Palm001**, le **01/08/2013** à **21:32**

Suis je la seul a être prélevé 69€29??? Bizard tout sa!!

Par **jeamel**, le **02/08/2013** à **09:54**

Bonjour à tous. Pour Palm001 ça a peut être augmenté !
Vous pouvez vous désabonner après 3 mois de prélèvements abusifs à cette adresse : fr-support@bidwizeu.com
à l'attention de Eric Garnier, leur correspondant français
C'est bien monté : pour 180 €, personne n'engage des poursuites et les victimes sont contentes de pouvoir se désabonner aussi facilement !
Il y en a qui ont trouvé le moyen de s'enrichir facilement
Salut à tous.

Par **Palm001**, le **02/08/2013** à **10:36**

Ils n'ont pas de num?

Par **pseudozut**, le **02/08/2013** à **17:41**

bonsoir,

surtout, il y a abus car avis de consommateurs positifs

et site abusif car pour savoir comment ça marche, il faut accepter l'adhésion et c'est là qu'on se rend compte que ce "jeu" des enchères est bizarre

même avant les 3 mois vous pouvez vous désabonnermais on ne vous rembourse pas votre mise.....

payez avec p.l ; à ce jour aucun prélèvement.....

bonne soirée

Par **Palm001**, le **04/08/2013** à **11:40**

Cc les amis j'ai enfin pu annulé l'abonnement mais je n'est pas pu me faire remboursé normal. Désormais je lirais jusqu'à la fin les condition ^^*

Bonne journée a tous!!!

Par **lililaetitia**, le **31/08/2013** à **10:36**

bjr, comme vs je me suis faite avoir alors que c etait la 1ere fois que j allais sur un site comme ca. je voulais essayer, et bien je n irai plus jamais de ma vie sur ce genre de site. j ai etais moi aussi preleve de 59e99 mais pas de 20e. je suis alle sur ce site le 19.08 et le 30.08 ils se sont preleves. c est la premiere fois et je vais vite allé voir ma banque pour faire opposition de prelevements et changer de carte en esperant qu ils ne se preleveront plus sur mon compte. en tout cas c est vraiment des salauds de premiere categorie et il faut vraiment leurs faire une mauvaise pub en parlant de tous ca a tout notre entourage. rien ne vaut le bouches a oreilles pour leur plomber leur reputation. bonne journee a tous et courage pour vos demarches.

Par **lililaetitia**, le **31/08/2013** à **10:38**

par contre jeamel si tu as une adresse pour ecrire or adresse e-mail a ce fameux eric garnier, je suis preneuse. merci d avance. bonne journee.

Par **Palm001**, le **31/08/2013** à **11:10**

Envoyer un mail a l'adresse que jeamel nous a communiqué et dite leur que vous avez déjà envoyé un demande de résiliation qui n'a pas été pris en compte (les date de votre inscription seront plus persuasif) et dite leurs que si votre demande ne donne pas de suite positive vous écrirais un message de m'econtantement (Jc pas si l'orthographe est juste mais brefff) sur tout les site d'avis a la consommation et normalement votre inscription sera annulé mais attention vous ne serais pas remboursé !!!

Ps: N'oublier pas de leurs communiqué vos identifiant
Bonne chance !!!

Par **Boulette59**, le **16/09/2013** à **18:50**

bonjour a tous comme la plupar des gen ici je me suis fait arnaquer aussi,je vais dc aler voir ma banque pour que le site ne puisse pas me retirer le 2eme et 3eme mois,je vous dirai quoi

Par **amandepier**, le **19/11/2013** à **20:46**

ayant entendu parler de ce site sur télé matin france2 j'ai les yeux fermés été voir ce site .Et bien sur fais une offre là je suis OK. après ça les prélèvements de 59.99 j'ai pas lu ou cela était écrit .Vais faire opposition à ma banque et essayer de faire une résiliation. Merci et soyons prudents .

Par **idrissou**, le **19/12/2013** à **04:19**

je me suis fait avoir comme un débutant par ce site pourri et ignoble qu il faut denoncer auprès des autorités et du public et qu il soit interdit en france de telles pratiques il faut déposer plainte contre ces abus

Par **ZEN27200**, le **20/12/2013** à **14:49**

Moi j'ai résilié 24 heures après mon inscription ,paiement par PAYPAL ,pas de prélèvement mais impossible de récupérer ma mise de 50 euros. Ce sont vraiment des il faudrait trouver les coordonnées de ce fameux Mr GARNIER Eric a partir de son adresse IPet je pense que j'irais passer quelques jours prés de chez lui. Personne jusqu'a maintenant en a parlé mais quand vous vous inscrivez vous n'avez pas réception de votre date d'inscription et ensuite ils vous disent que vous n'avez pas résilié dans le délai des 7 jours , quelle bande de

Daniel

Par **ZEN27200**, le **25/12/2013 à 17:41**

Bonjour à tous , je vous propose que toutes les personnes victimes de BIDWIZ puissent se regrouper car je pense qu'a plusieurs on pourra peut être venir a bout de ces malhonnêtes mais comment faire pour se regrouper?

Si quelqu'un a une idée.

Merci de votre réponse.

Daniel

Par **kava**, le **06/01/2014 à 23:15**

bonjour, j'ai vu ton problème enfin vos problèmes je vois que vous êtes plusieurs faut juste donner un coup de fil à votre banque pour faire une demande d'opposition d'un retrait automatique et renseigné les références

Par **synopsisconcept**, le **12/10/2014 à 17:57**

Bonjour,

La loi ne peut pas vous protéger contre votre étourderie... Les conditions sont claires.

6. Adhésion

6.1. BiDWiZ offre une souscription à un abonnement mensuel qui est renouvelable par reconduction pour 59.99 € par mois. La durée minimum est de 3 mois.

Vous autorisez donc, en cliquant sur j'accepte, les conditions (à savoir un abonnement minimum de 3 mois à 59,99 euros). Faire opposition est interdit. C'est comme si vous achetiez une voiture et que vous faisiez opposition sur le chèque ou le virement parce que vous changiez d'avis.

La prochaine fois, en donnant vos coordonnées bancaires, vous prendrez le soin de lire avant de cliquer sur j'accepte... Un peu comme vous devriez faire avant d'installer les applications sur les téléphones et ordinateurs qui ont accès à tous vos messages et numéros composés... Mais ça, c'est encore une autre histoire.

Bonne journée

Par **colette69**, le **11/12/2014 à 20:35**

bonjour,tout comme vous j'ai été prélevé de la somme de 59.99euros ce jour et à ma grande surprise !!! je me suis inscrite a la date du 7. après leur avoir envoyé un mail, il m'on renvoyé un lien pour me désinscrire et il me dise que je ne serai plus prélevé sur mon compte. la

banque me dit qu'il n'y a pas eu de fraude car c'est inscrit dans les conditions générales du site et donc que les 59.99 sont donc à ma charge. le site parle de 7 jours avant annulation et sinon engagement 3 mois soit 59.99 fois 3. dans mon cas ça fait 10 jours. pensez-vous que malgré qu'il me dise que je suis désinscrite et que je ne serai plus prélevé, je peux les croire ??? ou dois-je engagé des démarches d'oppositions sur carte, ce qui n'est pas évident. cela signifie 7 jours sans CB et quand on habite à la campagne c'est dur dur ne serai-ce que pour mettre du gazoil...entre autre.merci de m'indiquer si certains d'entre vous sont dans ma situation, à savoir les croire, ou m'opposer???

pour moi le problème est vite réglé, je suis allée à ma banque et j'ai fait faire arrêt sur mon compte, maintenant je vais trouver comment me faire rembourser par le site bidwiz faites cela autrement tous les mois vous serez prélevés de 59,99€ c'est la seule solution que j'ai trouvée pour l'instant

Par **lilie27**, le **06/05/2015 à 15:39**

bonjour, j'ai eu le problème et je viens tout juste de le résoudre : je suis allée à ma banque et ils m'ont donné un numéro de téléphone qui gère les prélèvements abusifs tel ce genre de site ; j'ai téléphoné et suivi le protocole : numéro de la cb en question ils ont immédiatement bloqué ma carte bleue donc annulé et recommandé un cb avec nouveau code ! un dossier va arriver chez moi et à renvoyer ! enfin ça m'aura servi de leçon !

Par **sangoku**, le **29/06/2016 à 11:13**

Bonjour,
je voulais aussi enchérir sur un des produits proposés par ce site. Mais je voulais me méfier avant de m'engager en donnant mes coordonnées bancaires.
J'ai lu les conditions générales et dedans il est bien mentionné en dernier "l'adhésion". Cette adhésion précise bien que c'est un abonnement automatique mensuel d'une valeur de 59.99€. Cela me paraissait étrange et frauduleux.
Donc je m'abstenais à l'idée de ventes aux enchères.
Vaut mieux que vous clôturiez votre compte en question et rouvrir un autre. Faites une plainte (auprès du commissariat) avant d'aller à la banque, en précisant bien qu'ils sont injoignables par téléphone, et gardez une copie. Je ne vois pas d'autres solutions dans l'immédiat.
merci.
Vaut mieux lire les conditions générales(des sites) avant d'aller plus loin.